

# CODES DE CONDUITE APPLICABLES A ING BELGIQUE

Edition mars 2015

1. **ING Belgique adhère aux codes de conduites suivants de la Fédération belge du secteur financier (Febelfin) dont elle est membre, disponibles (en français et en néerlandais) sur le site internet de Febelfin ([www.febelfin.be](http://www.febelfin.be)):**

[Règles de conduite relatives au traitement des plaintes](#)

[Bonne relation bancaire](#)

[Code de conduite Febelfin concernant la rémunération de certaines catégories de collaborateurs du secteur financier](#)

[Code de conduite relatif au service de mobilité interbancaire](#)

2. **ING Belgique adhère aux codes de conduites de l'Union Professionnelle du Crédit (UPC) dont elle est membre, disponibles (en français et en néerlandais) sur le site internet de l'UPC ([www.upc-bvk.be](http://www.upc-bvk.be)):**

[Dix principes pour contracter et accorder des crédits hypothécaires et à la consommation de manière responsable](#)

[Accord européen sur un code de conduite volontaire relatif à l'information précontractuelle concernant les prêts aux logements](#)

3. **NN Insurance Belgium SA et NN Insurance Services Belgium SA<sup>1</sup> adhèrent aux codes de conduite suivants de l'Union Professionnelle des Entreprises d'Assurances (ASSURALIA) dont elles sont membres, disponibles (en français et en néerlandais) sur le site Internet d'ASSURALIA ([www.assuralia.be](http://www.assuralia.be)):**

[Règles de conduite de l'entreprise d'assurances](#)

[Règles de conduite pour la gestion des réclamations dans les entreprises d'assurances](#)

[Code de bonne conduite relatif à la publicité et à l'information sur les assurances-vie individuelles](#)

[Règles de conduite relatives à la commercialisation à distance de services financiers](#)

[Code de conduite en matière de marketing à l'égard des jeunes](#)

---

<sup>1</sup> Jusqu'au 07/04/2015 les informations à prendre en compte sont les suivantes: « ING Life Belgium SA » et « ING Non Life Belgium SA ».

